

Quilly



BONNES VACANCES!

GARAGE LEGROS sarl

VENTE NEUF
ET OCCASION
MÉCANIQUE
TÔLERIE - PEINTURE
DÉPANNAGE
TOUTES MARQUES
RECHARGE
CLIMATISATION

26 RUE DE BRETAGNE - 44750 CAMPBON
Tél. 02 40 56 55 78 - Fax 02 40 56 71 60
gge.legros@wanadoo.fr



Pompes Funèbres • Salons Funéraires

∞ **PERCHE** ∞

- ARTICLES
- MARBRERIE
- DÉMARCHE MAIRIE
- DEVIS GRATUIT
- CONTRAT OBSÈQUES

2 SALONS
FUNÉRAIRES

24/24h

Tél. 02 40 56 44 44 Rue des Fresches Noires • CAMPBON



COIFFURE MIXTE

BUGEL Geneviève

14 Grande Rue - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 91 80 97



Plomberie - Chauffage - Énergies Renouvelables
Électricité - Appareils Ménagers

Service après-vente

Ets **AGASSE**

2 rue du Bois Joli - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 14 32 - Fax 02 40 88 17 95
agasse.ets@wanadoo.fr - www.proxiconfort-agasse.fr



SARL Entreprise ORAIN

Travaux agricoles
Élagage Scie - Broyage

7 bis rte de Notre-Dame-de-Grâce
44750 QUILLY
Tél. 02 40 88 14 29



HYPER U SAVENAY

DRIVE coursesu.com
location Tél. 02 40 588 312

OUVERT
du lundi au samedi
de 8h30 à 20h00

flunch
Ouvert
tous les jours

Parc Commercial de la Colleraye - 44260 SAVENAY - 02 40 588 300
www.hyperu-savenay.com

 PROXIMITÉ
DISPONIBILITÉ
CONSEILS

GENERALI Agence Jérôme Urvoy

• PARTICULIERS - PROFESSIONNELS •

10 bis bd Branly - 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 93 44
www.assurances-urvoy-savenay.fr
N° Orias : 07 038 085



BOIS PLUS MAGASIN

TOUT FAIRE BOIS
www.bois-plus.net

LE POINT DU JOUR - 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 89 89 - Fax 02 28 01 66 24
sarlboisplus@orange.fr

Entreprise de maçonnerie

CARRELAGE, DALLAGE, BRANCHEMENT TOUT-À-L'ÉGOUT
NEUF ET RÉNOVATION

C.J.M. S.A.R.L. Christian JOUIN

N° 31 - La Crochardais - 44750 QUILLY
Tél. 02 40 91 84 50 - Fax 09 70 61 08 96

Le mot du maire

Sommaire

- **Échos du conseil** - page 4
- **Vie locale** - page 8
- **Quilly au quotidien** - page 14
- **Intercommunalité** - page 17
- **Infos pratiques** - page 19

Permanences des ÉLUS

2^e semestre 2015 de 10h à 12h

Valérie GAUTIER

Maire, responsable du CCAS :

- 29 août • 3 octobre
- 7 novembre • 12 décembre

Jean-Michel SYLVESTRE

1^{er} adjoint, chargé par délégation de la voirie, des équipements et des espaces verts, et de l'urbanisme :

- 5 septembre • 10 octobre
- 14 novembre • 19 décembre

Marie-Ange OHEIX

2^e adjoint, chargée par délégation du restaurant scolaire, de l'information et des salles communales :

- 12 septembre • 17 octobre
- 21 novembre • 26 décembre

Gervais BUGEL

3^e adjoint, chargé par délégation du budget et des finances communales, des affaires sportives et des bâtiments communaux :

- 19 septembre • 24 octobre
- 28 novembre • 2 janvier

Flavie BIGET

4^e adjoint, chargée par délégation des affaires scolaires et des affaires culturelles :

- 26 septembre • 31 octobre
- 5 décembre

Chères Quilliennes, chers Quilliens,

Voilà déjà un an que vous nous avez élus. Notre équipe est maintenant en place et travaille dans une bonne ambiance.

Nous avons établi notre premier budget et cela n'a pas été facile dans ce contexte économique. Les aides publiques se réduisant (Dotation forfaitaire: -21039€ pour 2015, -36007€ pour 2016 et -50976€ pour 2017), nous savons que nous vous demandons un effort conséquent sur vos impôts mais si l'on veut maintenir un niveau minimum de service à la population et faire face aux nouvelles dépenses imposées par l'Etat, nous ne pouvons faire autrement. Nous essayons de trouver des solutions pour améliorer notre situation financière.

De ce fait, les cinq logements du Clos Guerrioux seront vendus à Habitat 44 pour un montant de 300 000€. Cette trésorerie servira notamment à rembourser quelques emprunts en cours et à faire des travaux de mise en sécurité des piétons aux abords des départementales.

Vous trouverez dans ce bulletin une nouveauté dans la rubrique « vie locale ». Nous donnons la parole à un habitant de la commune afin qu'il nous raconte une période de sa vie.

Marie-Paule Gattepaille, 1^{re} adjointe de Michel Tillard de 2001 à 2014, nous a quittés le 30 mars dernier, nous lui rendons hommage dans ce numéro.

Je vous souhaite un très bel été et de bonnes vacances.

Valérie GAUTIER



MAIRIE HORAIRE D'ÉTÉ

Du 6 juillet au 22 août inclus

Lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h

Vendredi : de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi : Fermé

Échos du conseil

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 après avoir délibéré approuve :

- La décision modificative n°4 au budget principal permettant de rééquilibrer le budget de la manière suivante :
Section de fonctionnement :
 - D-6453 cotisations caisse de retraites : + 2 625 €
 - D-6718 charges exceptionnelles : - 2 625 €
- L'attribution du marché de gestion améliorée du serveur informatique de la mairie à la société AXES de Orvault (LA) :
 - Acquisition d'un serveur Windows 2008 : 1 696 € HT
 - Installation du serveur : 500 € HT
 - Contrat de maintenance : 680 € HT sur 2 ans
 - Sauvegarde des données par télésauvegarde : 32 € par mois.

Le conseil municipal du 26 janvier 2015 après avoir délibéré approuve :

- L'augmentation des horaires de travail des agents en poste aux TAP (temps d'activités périscolaires) suite à une forte progression de fréquentation des enfants.
- L'attribution du marché de contrat de maintenance de l'église à l'entreprise BODET de Trémentines (49) pour un montant de 170 € HT pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois (entretien de l'installation des cloches, de l'horloge et du paratonnerre).

Le conseil municipal du 2 mars 2015 après avoir délibéré approuve :

- L'attribution d'une subvention de 2300 € à l'association PEP44 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) permettant de financer son accompagnement pour la mise en place du PEDT (Projet Éducatif De Territoire) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
Une subvention pourra être obtenue par la commune auprès du Conseil général à hauteur de 1 500 €.

Le compte administratif 2014 du budget général

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultat reporté		153 972,91 €		224 123,99 €		378 096,90 €
Opération	286 869,27 €	132 718,61 €	857 485,87 €	881 678,31 €	1 144 355,14 €	1 014 396,92 €
TOTAUX	286 869,27 €	286 691,52 €	857 485,87 €	1 105 802,30 €	1 144 355,14 €	1 392 493,82 €
Résultat clôture	177,75 €			248 316,43 €		248 138,68 €

Le compte administratif 2014 du budget "locatifs sociaux"

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultat reporté	35 601,65 €				35 601,65 €	
Opération	38 674,31 €	40 783,05 €	9 538,38 €	54 414,28 €	48 212,69 €	95 197,33 €
TOTAUX	74 275,96 €	40 783,05 €	9 538,38 €	54 414,28 €	83 814,34 €	95 197,33 €
Résultat clôture	33 492,91 €			44 875,90 €		11 382,99 €

- Le compte de gestion 2014 du budget général présenté par le Receveur municipal.
- Le compte de gestion 2014 du budget « locatifs sociaux » présenté par le Receveur municipal.
- La modification de la délibération du 24/11/2014 relative à l'évolution du taux de la taxe d'aménagement ainsi qu'aux exonérations facultatives.
- Le projet éolien de la Société Quilly Guenrouët par vote à bulletins secrets : 10 voix pour et 2 voix contre.
- La modification simplifiée du PLU permettant de corriger une erreur matérielle identifiée dans le plan graphique de zonage d'agglomération du PLU.
L'objectif est d'identifier sur ce plan, la partie sud destinée à l'occupation d'un équipement sportif (emplacement réservé n°11, parcelle ZM n°46).

Le conseil municipal du 23 mars 2015 après avoir délibéré approuve :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2014 au budget général de 248 316,43€.
- Le vote des taux d'imposition 2015:
Taxe d'habitation : 21,22 %
Taxe Foncier Bâti : 21,46 %
Taxe Foncier Non Bâti : 55,50 %
- Le budget primitif 2015 - budget principal
 - Section de fonctionnement :
Dépenses = 1 128 010,43€
Recettes = 1 128 010,43€
 - Section d'investissement :
Dépenses = 377 656,43€
Recettes = 377 656,43€
- L'attribution d'une subvention aux associations qui ont déposé, au préalable, un dossier complet en mairie (voir liste dans le présent bulletin).
- La signature d'une nouvelle convention avec l'association PEP 44 (enseignement public de Loire-Atlantique) pour la gestion des TAP (temps d'activités péri-éducatifs) imposée par la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016. La subvention attribuée à l'association PEP44 s'élève à 22 213€.
- La participation 2015 de la commune dans le cadre du contrat d'association avec l'école Sainte-Thérèse pour un montant de 24 789€.
Le montant de la participation applicable prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes et est calculé en fonction du coût moyen par élève évalué à 635,61€.
- La participation 2015 de la commune au FDGDON 44 (Fédération Départementale de Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique) dans le cadre du contrôle des populations de rongeurs aquatiques pour un montant de 423,10€ hors frais de capture et de lutte contre les corvidés pour un montant 477€.
- Le versement de la cotisation 2015 à l'Association Fédérative Départementale des Maires de Loire-Atlantique pour un montant de 339,02€.
- Le versement de la cotisation 2015 à l'Association des Maires de l'Ouest pour un montant de 23€.
- L'affectation en report d'investissement de l'excédent de fonctionnement 2014 « budget locatifs » pour un montant de 44 875,90€.
- Le budget primitif 2015 - budget locatifs
 - Section d'exploitation :
Dépenses = 51 321,00€
Recettes = 51 321,00€
 - Section d'investissement :
Dépenses = 76 696,90€
Recettes = 76 696,90€
- L'attribution d'une gratification de stage de 50€ aux stagiaires (sauf stage de découverte et similaire) qui auront effectué un travail satisfaisant sur attestation délivrée par Madame le Maire.
- Le renouvellement de l'adhésion au portail d'achat public pour un montant de 258€ pour 2 ans.
- La mise en place d'un tarif spécial de 1,50€ au restaurant scolaire pour un enfant dont la maladie nécessite qu'il emmène son propre repas.

Le conseil municipal du 10 avril 2015 après avoir délibéré approuve :

- La régularisation du vote des taux d'imposition 2015 à la demande du contrôle de la légalité :
Taxe d'habitation : 21,22 %
Taxe Foncier Bâti : 21,46 %
Taxe Foncier Non Bâti : 55,47 %
- L'attribution du marché des copieurs de la mairie et de l'école publique pour 5 ans à la société QUADRA de Cholet (49) pour un montant de 5 100€ HT, comprenant le remplacement des copieurs ainsi que les frais de mise en service.

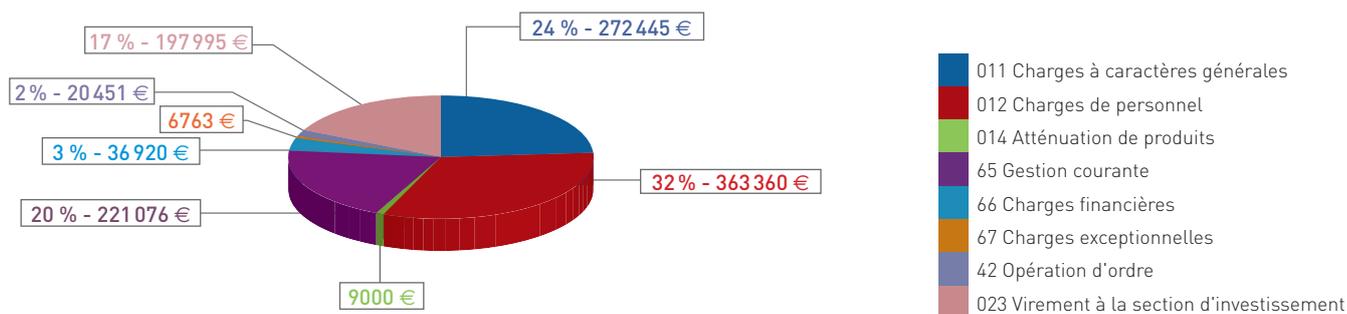
Le conseil municipal du 11 mai 2015 après avoir délibéré approuve :

- La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant la légende du plan de zonage d'agglomération.
- L'attribution du marché de travaux « étude diagnostic du bâtiment de l'église » à la société FOREST, architectes à Nantes (Loire-Atlantique) pour un montant de 6 500€ HT.
- L'attribution du marché de travaux de remplacement d'une partie des ouvertures de l'école primaire à la société Atlantique Ouvertures 44 de Vigneux de Bretagne (Loire-Atlantique) pour un montant de 7 437€ HT.
- La convention avec l'association « Les Amis de Planté » pour définir les modalités de réalisation des travaux d'aménagement des abords de la Chapelle de Planté.
- La décision modificative n°1 du budget principal afin de mettre en œuvre la décision prise par le conseil municipal relative à l'aménagement des abords de la Chapelle de Planté. Sachant que les travaux seront financés par des subventions d'équipement et par l'association sous forme de don, une décision modificative doit permettre d'équilibrer le budget de manière suivante :
Section d'investissement :
D-2315-Immobilisations corporelles : + 24 200€
D-2031-Frais d'études : + 5 800€
R-10251-Dons : + 30 000€
- L'attribution de la mission de conception de l'avant-projet paysager des abords de la Chapelle de Planté à la société CAMPO paysagiste de Nantes (Loire-Atlantique) pour un montant de 4 800€ HT comprenant :
 - un diagnostic de l'existant,
 - l'esquisse de la stratégie d'aménagement,
 - la présentation de l'avant-projet et de l'estimation des travaux à envisager.
- La création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme suite à la loi ALUR en date du 27 mars 2014 qui met fin à la mise à disposition gratuite, au 30 juin 2015, des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.
Les demandes d'autorisations d'urbanisme seront toujours déposées en mairie, mais l'instruction des dossiers sera réalisée par la Communauté de communes Loire et Sillon.
- L'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité et des services associés proposée par le SYDELA (Syndicat Départemental d'électrification de Loire-Atlantique).
Ce groupement permettra de se mettre en conformité avec la loi tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

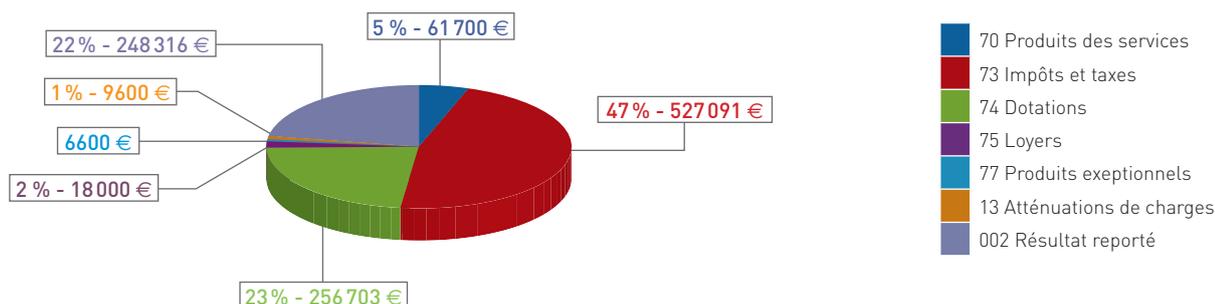
... Suite Échos du conseil

- La vente des 5 logements communaux situés au Clos Guerrioux à l'organisme « Habitat 44 - Office public de l'Habitat en Loire-Atlantique » pour un montant de 300 000 €. La vente auprès de cet organisme permettra de conserver la nature type locatif des logements et d'améliorer et rénover ces bâtiments construits en 1998.
- L'augmentation des prix des loyers de + 0,37 % à compter du 1^{er} juillet 2015 conformément à l'indice de référence INSEE.
- L'augmentation de la redevance d'occupation de la salle paroissiale de + 0,37 % à compter du 1^{er} juillet 2015.
- Le tirage au sort, parmi les électeurs de la commune, des jurés d'assises susceptibles de siéger en 2016 : M. BOLOUX Patrick, M. BURNEGAT Fabrice et M^{elle} DEPARDIEU Cindy.

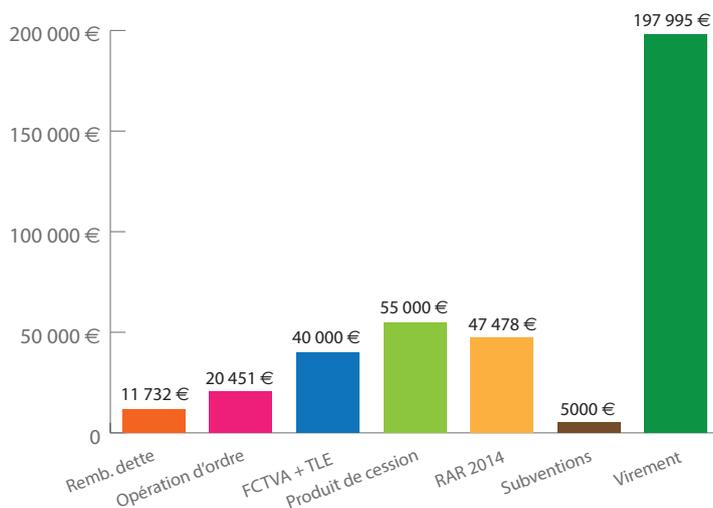
Fonctionnement dépenses Bp 2014



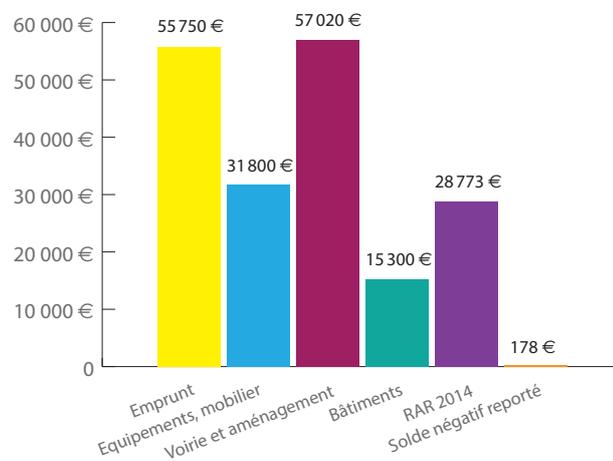
Fonctionnement recettes Bp 2014



Recettes d'investissement 2015 = 377 656 €



Dépenses d'investissement 2015 = 377 656 €



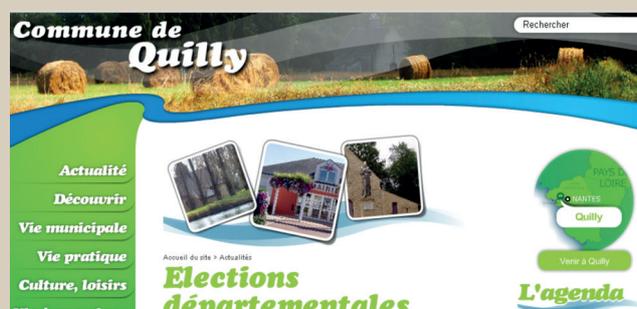
SUVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

ADAR	Orvault	1 385,93 €
ADICLA Nantes	Nantes	227,80 €
ADMR	Guenrouet	1 000,00 €
ADT	Saint-Nazaire	830,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	Guenrouet	500,00 €
Animation Sportive Départementale		815,40 €
CAUE de Loire-Atlantique	Nantes	96,00 €
Centre Aéré Les Galopins	Guenrouet	2 000,00 €
Coopérative scolaire	Quilly	1 200,00 €
Musique et Danse en Loire-Atlantique		1 768,35 €
Fondation du Patrimoine		100,00 €
Pause Musique	Campbon	527,00 €
Resto du Cœur Loire Atlantique		600,00 €
Secours catholique de Loire-Atlantique		500,00 €
La Main Ouverte	S ^{te} Anne sur Brivet	250,00 €
Donneur de sang	S ^{te} Anne sur Brivet	200,00 €
Croix rouge française	Blain	200,00 €
Gym tonique	Quilly	400,00 €
APEL S ^{te} Thérèse	Quilly	330,00 €
SCL	Nantes	100,00 €
Animation sportive G. Deshayes	S ^t Gildas	126,00 €
UNC	Campbon	150,00 €
	TOTAL	13 306,48 €

RAPPEL SITE INTERNET

De nombreuses rubriques vous permettent de vous tenir informés de la vie municipale (comptes rendus des conseils municipaux, PLU...), de découvrir ou de redécouvrir les richesses de notre commune et de tout savoir sur les événements associatifs de Quilly.

Nous incitons par conséquent les associations à envoyer les affiches de leurs manifestations par mail à l'adresse suivante : mairie.de.quilly@wanadoo.fr



Vie locale

CALENDRIER DES FÊTES 2015

Juin	20	Fête de l'école	Amicale Laïque	Nov.	16	Soirée du Goût	A.P.E.L. Ste Thérèse
	27	Pique-nique des adhérents	West Country		7	Karoké	Ass. Fillerette
	28	Fête de l'école	Sainte-Thérèse		14	Samedi, qui lit ?	Bibliothèque
Juil.	4	Course cycliste semi-nocturne	Comité sportif		18	Spectacle de conte jeunesse	Bibliothèque
	11	Samedi, qui lit ?	Bibliothèque (en village)		18	Repas des Aînés	La Municipalité
Août	22	Concours de pétanque	Les Boules Dog's		25	La Bibliothèque s'anime et s'illumine pour les fêtes	Bibliothèque
	29	Samedi, qui lit ?	Bibliothèque (en village)		25	Loto	Les Amis de Planté
Sept.	5	Loto	Les Chasseurs		28	Présentation sélection prix Délire 2016	Bibliothèque
	12	Forum des associations	Comité des Fêtes		2	La Bibliothèque s'anime et s'illumine pour les fêtes	Bibliothèque
	13	Rallye vélo	Les Amis de Planté		5	Téléthon	Comité des Fêtes
	19	Samedi, qui lit ?	Bibliothèque		6 ou 13	Animation de Noël et Marché de Noël	Les Ptits Dynamiques
Oct.	20	Vide armoires	A.P.E.L. Ste Thérèse	11	Spectacle de Noël	A.P.E.L. Ste Thérèse	
	7	Loto	Les Amis Réunis	12	Samedi, qui lit ?	Bibliothèque	
	17	Samedi, qui lit ?	Bibliothèque	18	Goûter de Noël	Amicale Laïque	
	10	Au fil des mots : lecture-tricot	Bibliothèque				



ASSOCIATION LES P'TITS DYNAMIQUES

L'équipe d'animation de l'Accueil de loisirs des Petits Dynamiques PEP44 revient sur cette année 2014-2015...

C'est avec beaucoup de plaisir et de professionnalisme que les animatrices ont pu animer les temps d'accueil périscolaire qui séduisent toujours autant les enfants de Quilly.

Concernant le temps extrascolaire, une expérimentation d'accueil de loisirs a été initiée en septembre 2014 afin d'accueillir les enfants après l'école du mercredi matin. Ce service a été proposé aux familles qui ne pouvaient récupérer leur enfant à 11h45.

N'ayant pas rencontré son public, malgré les différents efforts et modifications de fonctionnement (aménagement de la pause méridienne), ce temps d'accueil ne sera pas reconduit à la rentrée 2015-2016.

Véritable succès sur la commune en cette année 2014-2015, les nouveaux Temps d'accueil périscolaires, mis en place par la municipalité dès la rentrée de septembre 2014 ont été organisés par les PEP44 pour les classes du CP au CM2, et par les ATSEM pour les classes de maternelle.

Les animatrices de l'accueil périscolaire ont pu proposer aux enfants des activités variées et complémentaires du Projet d'école. Aujourd'hui, après un départ hésitant et à l'aube de la mise en œuvre à la rentrée 2015-2016 d'un Projet Éducatif de Territoire sur la commune, les équipes ont pu trouver leurs repères; les TAP connaissent une excellente fréquentation.



UNE BANDE DE COPAINS DE QUILLY, ÂGÉS DE 11 À 16 ANS, CONSTRUISENT UN VILLAGE DE CABANES EN BOIS ET FOIN

Il y a 3 ans, Killian MORNET a l'idée de construire une cabane en terre battue. Il commence seul mais la cabane ne tient pas.

Une autre idée lui vient à l'école: pourquoi ne pas bourrer du foin entre des morceaux de bois ?

Il est alors rejoint par son frère Aurélien et deux copains Étienne et Pierre ROBERT, puis quelque temps plus tard par Johann et Ewen DANO.

Tous ensemble, ils veulent juste refaire une autre cabane mais Killian a envie d'agrandir. Ils continuent donc à fabriquer des structures différentes les unes des autres avec des thèmes (préau à vélo, cabane avec table de pique-nique, chambre, forge, poulailler, stockage) jusqu'à constituer un village où vivent des animaux, lapins, coq, canards.

Une cabane leur demande deux semaines d'investissement pendant les vacances scolaires. Ils y consacrent tous leurs week-ends et leurs vacances du printemps à l'automne. En hiver ils effectuent l'entretien.

Ayant connaissance de leur idée, des voisins et d'autres personnes leur ont proposé de fournir du bois, des planches, des clous, ...

Aucun adulte ne vient les aider, ils font tout eux-mêmes: plan dessiné sur la terre, sciage du bois, ...

Cette passion leur demande beaucoup d'effort et avec les études, cela va devenir plus compliqué.

Dernièrement, une tour de 6,50 mètres a été construite en un mois, agrémentée de parterres et d'un puits d'où ils pourront extraire de l'argile qui leur servira à enduire les cabanes (rôle d'Aurélien).

L'année dernière, une rando contée, organisée par l'Office du Tourisme Loire et Sillon, est passée découvrir leur village. Les randonneurs les ont vivement félicités et cela a donné envie aux jeunes de continuer les créations pour proposer de nouvelles constructions pour la prochaine rando contée prévue le 28 août 2015.

Killian, Aurélien, Étienne, Pierre, Johann et Ewen vous invitent à visiter leur village à Grand Seuvre tous les samedis de 14h30 à 17h00.

Merci de prendre rendez-vous avec Killian au 07 88 29 38 30.



HOMMAGE À MARIE-PAULE

Au revoir Marie-Paule

Toutes les personnes qui connaissaient Marie-Paule sont unanimes pour dire qu'elle était une femme courageuse, qu'elle allait toujours de l'avant.

Combien de fois nous a-t-elle répété qu'il faut profiter des bons moments de la vie. Elle savait le faire malgré sa maladie. Elle ne s'apitoyait jamais sur son sort et était toujours présente pour reconforter les autres.

Nous n'oublions pas son engagement et son dévouement pendant ces 13 années passées au

sein du conseil municipal, 1^{re} adjointe de Michel Tillard de 2001 à 2014 ainsi que son investissement pour l'enfance, les écoles, la culture et le patrimoine. Tous les ans, elle préparait le spectacle de Noël pour les enfants de la commune. Le repas des aînés lui tenait également à cœur et était organisé avec soin.

Son implication au sein du CCAS et sa capacité d'écoute reflètent bien la générosité dont elle faisait preuve pour la commune. Elle ne comptait pas son temps pour essayer de trouver des solutions pour ceux qui se trouvaient en difficulté. Elle savait les accompagner avec justesse et bienveillance.

Marie-Paule a toujours semé les qualités que sont la gentillesse, l'écoute et la disponibilité. Son souvenir restera longtemps dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connue.

Nous continuerons notre chemin en ayant toujours une pensée pour elle.



NOTRE VIE À QUILLY



M. Jean Daviaud, 84 ans, nous raconte son métier: FACTEUR. « Quel beau métier! ». Originaire de Notre-Dame-de-Grâce, c'est à Quilly depuis l'âge de 2 ans qu'il a élu domicile. Il se souvient du temps où il était facteur. C'est à Campbon et Quilly, qu'il a commencé sa carrière et qu'il a fait sa dernière tournée en novembre 1985. C'est avec plaisir qu'il nous raconte les bons moments de son métier au guidon de son vélo et de son solex.

« J'ai passé une partie de ma carrière au service des usagers de La Poste et autant de temps à partager leur quotidien. » Jean Daviaud a commencé comme facteur en 1948 comme remplaçant puis devient en 1955 titulaire sur notre commune de Quilly: « À l'époque, le facteur rural, c'était le messager, le confident, le commissionnaire de chaque foyer desservi », Un véritable couteau Suisse! Finalement son métier était presque au second plan. « Nous devons rendre des petits services: chercher des médicaments à la pharmacie ». Bien souvent,

il était la seule personne que les habitants de la campagne voyaient chaque jour à une demi-heure près », raconte l'octogénaire. « Souvent on prenait le temps de boire un p'tit café! Ils me confiaient leur bas de laine, caché sous le matelas! ». Il n'y avait pas une journée identique!

De nombreux kilomètres au compteur, par tous les temps.

Jean Daviaud se souvient bien de cette période où les routes n'étaient pas toutes goudronnées. De ces chemins caillouteux ou boueux, selon les saisons. « Quelquefois, il fallait terminer à pied. Alors l'administration nous versait une petite indemnité ».

« Et puis la voiture est arrivée. Aujourd'hui, pour rentabiliser les tournées, on a placé des boîtes aux lettres aux entrées des chemins, des maisons. Les facteurs ne rentrent pratiquement plus dans les foyers », « Ce manque de relation est parfois bouleversant », fait remarquer Jean. C'est une nouvelle époque.



Nous remercions chaleureusement Monsieur Jean Daviaud pour ce joli témoignage, chargé d'émotions.

*Interview réalisé par
Emma Duchesnes et Alexandra Leblanc,
élues municipales.*

L'AVANCEMENT DU PROJET ÉOLIEN DE QUILLY-GUENROUËT

En novembre 2013, VALOREM a demandé les autorisations nécessaires à la réalisation du projet éolien.

Déposées au nom de la société QUILLY/GUENROUET Énergies, elles sont instruites par les services de l'Etat :

- Le permis de construire par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),
- L'autorisation d'exploiter par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), avec l'avis d'une vingtaine de services de l'Etat et gestionnaires de servitudes.

C'est ensuite le Préfet qui statue sur ces demandes.

Dans le cadre de notre demande d'autorisation d'exploiter, la Préfecture de Loire-Atlantique a organisé une enquête publique du 20 janvier au 20 février dernier. Avec les différentes études à disposition, vous avez pu approfondir votre connaissance du projet, poser des questions et formuler des remarques dans le registre disponible en mairies ou directement auprès du commissaire-enquêteur. Celui-ci a enregistré 91 observations. Vos avis sont importants et VALOREM remercie les personnes qui ont participé à l'enquête.

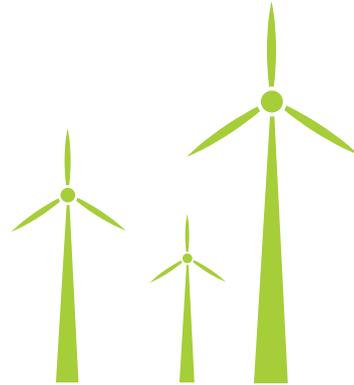
À l'issue de ce temps d'échanges, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'autorisation d'exploiter le parc éolien. Cela démontre la qualité du dossier et des études menées sur votre territoire qui confirme son adéquation à l'éolien.

En parallèle, en mars dernier, le Préfet s'est prononcé sur l'aspect urbanistique du projet en délivrant le permis de construire.

Prochainement, il devrait statuer sur le second accord essentiel à la réalisation du parc éolien: la demande d'Autorisation d'Exploiter.

Pour plus d'informations :

- Le site internet dédié au parc éolien : www.parc-eolien-de-quilly-guenrouet.fr
- Le site internet de la Préfecture : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-ICPE2/Eolien/Parc-eolien-sur-les-communes-de-Quilly-et-Guenrouet>



NOUVEAUX ARRIVANTS



C.M.T SERVICES

Location à l'heure avec chauffeur.
Pour particulier et professionnel.

Coste Mickaël
26 grande rue - 44750 Quilly
Tél. 06 65 55 13 60 - Mail: cmtservices44@gmail.com

TAXI CAMPBON
ÉLODIE MOROSINI
06 08 21 73 48
02 40 90 27 33

1, RUE DU HÉRISSEAU
44750 QUILLY
06 08 21 73 48
COMMUNE DE RATTACHEMENT : CAMPBON

Quilly en photos



Carnaval du 22 mars 2015
organisé par l'accueil périscolaire



JOURNÉE "SÉCURITÉ ROUTIÈRE"
ORGANISÉE PAR GROUPAMA LE 2 AVRIL 2015



Commémoration du 8 mai 2015



École publique



École Sainte-Thérèse



Sainte-Barbe des pompiers de Guenrouët le 10 janvier 2015



Vœux du Maire le 17 janvier 2015



Départ en retraite de Mesdames Christiane Glotin et Sylviane Vinet.
Organisé par la Municipalité le 20 mars 2015.



Hôtel à insectes situé à proximité de l'accueil périscolaire.
La structure et les figurines ont été entièrement réalisées
par Johann Bauthamy, agent technique.

BIBLIOTHÈQUE



Matinée jeux handiversité (avril 2015)



Atelier décorations de Printemps (février 2015)

Quilly au quotidien

LE CIMETIÈRE

Suite des opérations de mise en conformité du cimetière communal



Dans le cadre de l'opération de réhabilitation du cimetière communal, une procédure de reprise des concessions échues, parfois depuis longtemps, est engagée.

Pour comprendre cette démarche, notons qu'il est prévu à l'article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales que le renouvellement des concessions est un droit pour le concessionnaire ou leurs ayants droit à l'expiration de la période pour laquelle le terrain a été concédé et durant les deux années révolues qui suivent son terme.

En revanche, à défaut de paiement de la nouvelle redevance dans le délai imparti, le terrain fait en principe retour à la commune.

Néanmoins, bien que le renouvellement ne soit plus un droit pour un certain nombre de sépultures; avant toute décision de reprise des terrains, l'équipe municipale a décidé de proposer aux

familles concernées la possibilité de reconduire les droits concédés afin de conserver leurs sépultures en lieu et place.

Ainsi, depuis le début de la procédure et durant tout son déroulement, un arrêté municipal listant les tombes concernées par la 2^e tranche de travaux est affiché au cimetière et à la mairie de manière à ce que les concessionnaires et ayant(s) droit puissent être informés.

Les sépultures concernées sont également piquetées avec un panneau.

Aussi, pendant toute cette période, chaque famille peut se présenter en mairie et régulariser la situation juridique de la sépulture ou transférer les dépouilles de leurs parents dans une autre sépulture de son choix.

À défaut, les sépultures seront reprises par la commune, les restes post-mortem seront alors transférés à l'ossuaire et le nom des défunts consignés dans un registre conservé en mairie.

Les monuments et tout signe funéraire seront enlevés d'office, détruits et évacués par les soins de la commune.

Votre participation active par la communication en mairie de toute précision utile concernant les défunts ou les familles reste un élément fondamental pour mener à bien cette mission qui se déroulera sur plusieurs années.

ATTENTION AUX DÉMARCHEURS!

La mairie est souvent informée par des usagers victimes de démarchages téléphoniques et à domicile par de prétendus techniciens mandatés par la commune, le département, EDF, ou tout autre organisme public.

Quelques mesures simples de vigilance peuvent être appliquées par chacun en cas de doute:

- Il ne faut pas laisser entrer les vendeurs chez soi.
- La personne démarchée doit exiger les coordonnées du vendeur, de son entreprise et les contrôler.
- Si seulement un numéro de portable est présenté, il faut s'interroger.
- Il ne faut nullement accepter une prestation sans un devis et un bon de commande faisant apparaître une période de 14 jours de rétractation.
- **Aucun paiement ne doit être effectué avant la fin du délai de rétractation de 14 jours (ni remise de chèque, ni autorisation de prélèvement).**

- Un accord par téléphone doit être validé par un écrit que l'on signe.
- Un enregistrement informatique n'a aucune valeur.

Toutes les infractions pénales sont punies d'emprisonnement et d'amende.

Un dernier conseil ?

Il ne faut jamais s'engager sur le moment. Pour se prémunir, il faut toujours dire que l'on va réfléchir et demander conseil à ses enfants ou à un ami. **Un vendeur qui s'incruste, signifie DANGER.** Nous vous recommandons donc d'être particulièrement vigilants et de n'effectuer aucun règlement sans en avoir vérifié l'authenticité auprès des services compétents.

ENTRETIEN DES BUSES

Que d'eau!... mais pourquoi?

Vous trouvez que les fossés sont prêts à déborder. Les pluies importantes en sont la cause?

Pas seulement... Les propriétaires des terrains ayant un accès sur la voie publique sont tenus d'entretenir les ouvrages et ne peuvent faire aucune œuvre tendant à empêcher le libre écoulement des eaux et à les faire séjourner dans les fossés ou refluer sur le sol de la route.

« Il est interdit... de rejeter sur ces voies et leurs dépendances des eaux insalubres ou susceptibles de causer des dégradations, d'entraver l'écoulement des eaux de pluie, de gêner la circulation ou de nuire à la sécurité publique » Article 16 du Décret n°64-262 du 14 mars 1964.

UN GESTE CITOYEN POUR PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE QUALITÉ DE VIE !

Avec la loi du 6 février 2014 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, la marche vers le « zéro phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif. Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voirie, bâtiments, espace public...). Avec bien sûr, à la clé, un impact non négligeable sur l'eau et les milieux naturels et ainsi sur la santé de tous.

La commune de Quilly a d'ores et déjà développé l'utilisation des techniques alternatives pour le désherbage mais celles-ci demandent plus de temps pour les agents techniques.

Dans ce contexte nouveau, la présence de végétation spontanée dans l'espace urbain doit donc faire de plus en plus d'adeptes. En choisissant judicieusement les sites et en maîtrisant sa présence, il est tout à fait possible que cette végétation,

jusqu'alors méprisée, trouve sa place de façon harmonieuse dans notre commune.

Chacun d'entre nous peut participer à la maîtrise de la végétation spontanée!

En parallèle, la Municipalité incite donc les habitants du centre bourg à enlever les mauvaises herbes sur les longueurs de leurs façades, murs et sur les trottoirs et caniveaux attenants à leurs habitations avec des techniques respectueuses de l'environnement: brossage, arrachage manuel, binette, eau bouillante.

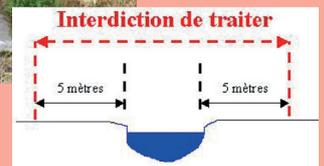


Essai «Route de Notre Dame de Grâce» :
Le trottoir a été laissé s'enherber naturellement. Les agents procèdent à une tonte régulière.

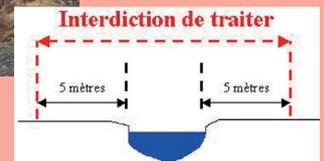
NE TRAITEZ PAS À PROXIMITÉ DE L'EAU

Afin de préserver la qualité des eaux, il est interdit d'utiliser tous pesticides (désherbants, fongicides, insecticides).

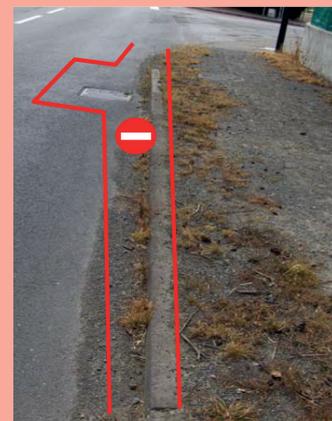
À MOINS DE 5 MÈTRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLAN D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET À MOINS D'1 MÈTRE DE LA BERGE (MÊME À SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'ÉGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS: PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS. EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 EUROS ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

ÉGLISE DE QUILLY

Par arrêté municipal en date du 7 mars 2015, les cloches de cérémonies de l'Église de Quilly ne sonnent plus.

Suite au rapport établi par un Cabinet d'expertise, le beffroi (bâti en charpente qui porte les cloches à l'intérieur du clocher) est en très mauvais état.

Il compromet gravement la sécurité du public et fait obstacle à l'utilisation des cloches de cérémonies.

Une étude diagnostic va prochainement être réalisée par le Cabinet FOREST, Architecte du Patrimoine situé à Nantes, qui permettra à la commune d'engager un programme de restauration et de consolidation du bâtiment en fonction des priorités qui seront définies dans le document diagnostic.

La remise en service des cloches ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité du dispositif et une autorisation délivrée par arrêté municipal.



RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE - ANNÉE 2015-2016

Afin de pouvoir gérer au mieux la quantité de repas commandés et en limiter le gaspillage, la Commission «restaurant scolaire», avec l'accord du Conseil Municipal, a mis en place depuis quelques années un système de réservation qui permet d'avoir le choix de réserver les repas à l'année ou à la semaine.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions et les absences doivent s'effectuer en mairie :

La réservation à l'année

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent tous les jours ou à des jours fixes tout au long de l'année.

L'inscription s'effectue sur une fiche annuelle. La mairie doit être avertie de tout changement pouvant survenir au cours de l'année (En cas d'absence non signalée, le repas est facturé).

À NOTER : pour ce type de réservation nous vous demandons de bien vouloir déposer votre fiche annuelle à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le 8 juillet 2015.

La réservation à la semaine

Ce mode d'inscription concerne les enfants qui déjeunent régulièrement ou ponctuellement mais dont les présences ne peuvent être planifiées sur l'année.

L'inscription s'effectue sur un ticket à remettre chaque semaine à l'enseignant.

À NOTER : pour ce type de réservation concernant la 1^{re} semaine de la rentrée scolaire 2015-2016, nous vous demandons de bien vouloir déposer vos tickets à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le jeudi 20 août 2015.

Les imprévus

En cas d'imprévu, des repas pourront cependant être servis aux enfants dont la famille aura prévenu la mairie la veille avant 9h30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

Les absences

Toute absence prévue doit être signalée en mairie au plus tard la veille avant 9h30 (ou le vendredi pour le lundi et le mardi pour le jeudi).

En cas de maladie, il est rappelé que l'absence doit être signalée auprès de l'accueil de la mairie **avant 9h30 pour une absence le jour même.**

En cas d'absence non signalée ou si le délai n'est pas respecté, le repas sera facturé.

INSCRIPTIONS - RENTRÉE SCOLAIRE 2015-2016

Procédure d'inscription pendant les vacances d'été

École publique

Pendant les vacances d'été, l'inscription s'effectue en mairie : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00. Ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Pièces à joindre (hors cas particulier) :

- Livret de Famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé

Déménagement :

En cas de départ de la commune durant les grandes vacances, nous vous remercions d'en informer rapidement les services de la mairie pour permettre d'évaluer au plus juste les prochains effectifs scolaires.

École Sainte-Thérèse

Les inscriptions à l'école Sainte-Thérèse pour la rentrée 2015-2016 sont possibles tout l'été. Vous pouvez contacter tous les jours M^{me} Roselyne Grantais Roué, directrice de l'établissement, par mail, à l'adresse suivante : ecole.therese.quilly@free.fr

Pour connaître l'école et son actualité, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'école à l'adresse suivante : stetheresequilly.fr

À partir du 17 août 2015, la directrice sera joignable par téléphone au 06 63 99 91 26.

Intercommunalité

L'OFFICE DE TOURISME LOIRE ET SILLON

vous propose de nombreuses idées de sorties et d'animations tout l'été

Faites votre choix:

- > **À la recherche du trésor** - Découverte ludique du patrimoine.
9 juillet et 26 août - Château de l'Escourays - PRINQUIAU - 15h00 - 1€
- > **À vélo dans l'estuaire** - Balade à vélo commentée
Circuit de 25 km.
16 juillet et 4 août - SAVENAY/BOUÉE - Rendez-vous à 10h00 - Bois Bedeau (Savenay) - 2€
- > **Ruines romantiques** - Pause artistique/Atelier peinture de plein air.
21 juillet - MALVILLE - Château du Goust (Village du Merlet)
De 9h30 à 12h30 - 3€
- > **Soleil levant à Kawamata** - Entre inspirations poétiques asiatiques et découverte de la nature - Circuit de 5 km.
18 juillet et 7 août - Départ du Trou Bleu - LAVAU-SUR-LOIRE - Rendez-vous à 7h15 - 4€

- > **Soleil couchant à Kawamata** - Entre inspirations poétiques asiatiques et découverte de la nature - Circuit de 5 km.
10 juillet et 13 août - Départ du Trou Bleu - LAVAU-SUR-LOIRE - 20h30 - 4€
- > **La vie de Château - Théâtre-promenade.**
28 août - Chapelle de Planté - Quilly - 17h00
Circuit de 6 km - 2€
- > **Visite à la ferme** - Visite, atelier culinaire et dégustation.
22, 29 juillet et 19 août - LA CHAPELLE-LAUNAY/SAVENAY
La Ruche à pain et la ferme de la Forêt - 14h00 - 5€
- > **Journées Européennes du Patrimoine** - ESTUAIRE de la Loire: parcours artistique dans les chapelles.
19 septembre - En Loire et Sillon - De 10h00 à 18h00
Gratuit

Réservation obligatoire: nombre de places limité

Informations, tarifs et réservations: au 02 28 01 60 16 ou sur www.ot-loiresillon.fr



Vous êtes les bienvenus !

Office de Tourisme Loire et Sillon

5 place Guépin - 44260 SAVENAY

02 28 016 016 - ot.loiresillon@wanadoo.fr

www.ot-loiresillon.fr



Nos horaires d'ouverture d'été:

Du 15 juin au 15 septembre

Du mardi au samedi: 9h00 - 12h30 / 14h00 - 18h00

Entre le 15 juillet et le 15 août

Lundi: 14h00 - 18h00

Du mardi au samedi: 9h00 - 12h30 / 14h00 - 18h00

Dimanche: 10h00 - 12h30

Retrouvez-nous sur:

www.facebook.com/LoireSillonTourisme

Office de Tourisme
Loire & Sillon
Association



LOIRE ET SILLON TOURISME : LES NOUVELLES ÉDITIONS AUX COULEURS 2015

Un parti pris novateur et attractif, des visuels originaux, voici en quelques mots la présentation de la nouvelle image touristique du territoire « Loire & Sillon Tourisme, le sentiment de la nature ».

Dès aujourd'hui, n'hésitez pas à vous munir des éditions 2015 :

- De la **Carte touristique / Programme de l'été** avec les rendez-vous incontournables à ne pas manquer !
- Du **Pass Découverte Loire et Sillon** : Ce chéquier malin et gratuit est composé de 23 coupons qui vous permettront de bénéficier de tarifs réduits, prestations ou privilèges chez les partenaires du PASS DÉCOUVERTE LOIRE & SILLON.

- Du **Topoguide de Randonnée** réédité et actualisé comprenant les 14 fiches de sentiers de randonnée Loire et Sillon Tourisme.

Contact :

Service Tourisme
Communauté de communes Loire et Sillon
Tél. 02 28 00 28 44



BIBLIOTHÈQUE DE QUILLY

Au fil des mots... lecture à voix haute et travaux d'aiguilles

Au fil des mots, le rendez-vous de ceux qui ont du cœur à l'ouvrage. Le principe est simple, chacun apporte ses travaux d'aiguilles et se laisse bercer par la lecture d'extraits d'un livre.

Le premier «Au fil des mots» du mois de janvier nous avait permis de découvrir Barbara Constantine et Paulette ainsi que les bons sablés de Véronique !

À la fin du mois de juin, c'est Jules que nous retrouverons ainsi que le temps doux et rugueux des Chantiers. Ce sera aussi l'occasion d'apprendre les points de base du crochet autour d'un café.

Prochains rendez-vous: les samedis 30 mai et 10 octobre, à partir de 14h30.



Samedi, qui lit ?

Un samedi par mois, les jeunes sont invités à venir fréquenter la bibliothèque pendant la permanence pour écouter des histoires.

Prochains rendez-vous: les samedis 13 juin, 11 juillet et 29 août de 11h00 à 12h00.

Quand le polar fait son cinéma... à la bibliothèque

Pendant les mois de mai, juin et juillet, profitez d'une sélection de livres et de DVD qui conjugue romans policiers et cinéma:

du « Faucon maltais » à « Ascenseur pour l'échafaud », des classiques ou des titres plus récents comme « Ne le dis à personne » ou « Jar city » à lire, relire, voir ou revoir. Public Adulte.

Il suffit d'avoir un abonnement à la bibliothèque en cours de validité. La durée de prêt est comme toujours de 3 semaines.

Bébés bouquineurs

Depuis novembre 2014, chaque mois, la bibliothèque a accueilli les tout-petits accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles pour un moment de découverte du livre. Vous avez été nombreux et réguliers à venir à ces rendez-vous.

Dès octobre, ces moments de lecture seront renouvelés toujours mensuellement.

Prochain rendez-vous: mercredi 3 juin 2015, 9h45 à la Bibliothèque de Quilly

L'été à la bibliothèque

Horaires d'été :

du 6 juillet au 29 août

- Mardi de 16h30 à 18h00;
- Samedi de 10h30 à 12h00.

Renseignements :

Bibliothèque de Quilly

Tél. 02 40 91 88 10 /
02 40 56 68 00

Mail: bibliotheque.quilly@cc-loiresillon.fr

www.bibliotheques.cc-loire-sillon.fr



Samedi qui lit

COLLECTES DE DÉCHETS SPÉCIAUX PNEUS, AMIANTE, DÉCHETS PIQUANTS/COUPANTS



Vous pouvez à tout moment retrouver le calendrier des collectes des déchets spéciaux ainsi que toutes les informations relatives à la gestion des déchets sur le site internet de la Communauté de communes Loire et Sillon à la rubrique « vivre en Loire et Sillon » : <http://www.cc-loiresillon.fr/>

TRANSPORTS SCOLAIRES 2015-2016 : N'OUBLIEZ PAS LES INSCRIPTIONS !

La Communauté de communes Loire et Sillon souhaite rappeler aux nouveaux bénéficiaires ou aux retardataires que les inscriptions au service de transports scolaires ont été enregistrées entre le 1^{er} mai et le 15 juin 2015. Les demandes de réinscription formulées hors délais seront pénalisées de 20 euros par famille conformément aux dispositions prescrites par le Conseil Général.

Pour toute nouvelle inscription, il est demandé à tout nouvel arrivant sur le territoire de bien vouloir prendre contact au plus vite avec le service Transports de la Communauté de communes Loire et Sillon par téléphone au 02 40 56 80 69 et sur place

au niveau de la zone d'activité des acacias, rue des Saules à Savenay. L'inscription sous réserve de résultat d'examen ou d'affectation est acceptée et doit être cependant confirmée pour être prise en compte.

Les listes des élèves inscrits aux transports scolaires, les horaires et numéros de car seront donnés à titre indicatif en mairie à partir de fin août. Des ajustements peuvent avoir lieu après la rentrée et sont consultables en ligne sur : www.lila.loire-atlantique.fr



Infos pratiques

ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

RENTRÉE 2015-2016

Le Département de Loire Atlantique s'est engagé dans tous les domaines du sport; par ses actions, il favorise la pratique sportive pour que chacun, dans le département, puisse vivre sa passion, quel que soit son niveau et sa discipline.

L'Animation Sportive Départementale (ASD) permet d'initier les jeunes à une pratique hebdomadaire aux travers des écoles multisports.

Les enfants découvrent tout au long de l'année plusieurs activités physiques et sportives (sports collectifs, sports d'opposition, jeux de raquettes, athlétisme, rollers...) sous forme de cycles de 6 à 8 séances.

Cet enseignement, basé sur le jeu (apprendre en jouant), permet d'acquérir des habiletés et attitudes sportives fondamentales (respect des règles, fair-play, recherche de l'effort...) et permet aux enfants, par la suite, de s'orienter vers une discipline sportive en club.

Les écoles multisports pour les enfants de Quilly:

- Pour les CE1/CE2/CM1/CM2 le jeudi de 16h45 à 18h00 au gymnase de Campbon.

Une plaquette d'information sera distribuée dans les écoles à la rentrée de septembre.

STAGES D'ÉTÉ 2015

L'Animation Sportive Départementale en collaboration avec l'Office Intercommunal des Sports du canton de Savenay propose à votre enfant différents stages sportifs pendant les vacances d'été. Votre enfant peut participer à plusieurs stages dans la limite des places disponibles.

La plaquette d'information est téléchargeable sur le site du département et est également disponible en mairie.

Pour savoir s'il reste des disponibilités ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les éducateurs.

Pour tout renseignement :

Stéphane Marchand
Éducateur sportif départemental
Tél. 06 86 45 82 53
smarchand@loire-atlantique.fr





Ouvertures vacances été du 6 juillet au 31 juillet

le centre sera fermé le 13/7 (pont du 14/7)

Dans les locaux de l'école
des 3 Chênes de Guenrouët

Animateurs: Agnès, Aude et Laëticia ainsi que des animateurs saisonniers: Angélique, Mary-May, Louison et Manon.

Thèmes: Le Monde de la Magie, Les Super Héros, Les galopins mènent l'enquête, ...Un programme est en cours d'élaboration, il sera disponible fin mai, des sorties seront organisées en rapport avec le thème de la semaine.
Une nuitée en camping sera proposée.

Nous irons à la piscine une fois par semaine si la météo le permet.

.....

Pré-rentrée

Ouverture du 24 au 28 août ainsi que le lundi 31 dans les locaux de Notre-Dame-de-Grâce

(Nouveaux locaux Espace Blanconnier si accord de la commission de sécurité sinon École La Lune Bleue).

Animateur: Nathalie, Patricia, Aude,...

Thème: Les galopins passent le permis (jeu de piste, création d'un circuit de voitures, sécurité routière, permis...).

Pour toute information, inscriptions:

Contact: Patricia COUVRAND au 06 87 27 30 38
ou couvrand-galopins@live.fr

Informations association:

sur le site internet de la commune Guenrouet.fr
(Vie Locale/Enfance Jeunesse/ Centre de loisirs)

PROCESSIONNAIRE DU PIN: LA CAMPAGNE DE LUTTE 2015

Cette année encore, la FDGDON44 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin.

Responsables de réactions allergiques parfois graves, en raison de leurs poils urticants, les chenilles processionnaires du pin occasionnent également des dégâts aux arbres: défoliation, affaiblissement, préjudice esthétique...

Cette campagne de lutte est exclusivement biologique (baccille de Thuringe), sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Elle a lieu à l'automne, période pendant laquelle les chenilles ingèrent une grande quantité de feuillage.

La FDGDON 44 interviendra chez les particuliers **préalablement inscrits auprès de leur mairie** (lutte collective) et sur les espaces publics, afin de limiter la prolifération des chenilles.

Les personnes souhaitant bénéficier d'une intervention automnale **doivent se faire connaître auprès de leur mairie avant le 4 septembre 2015.**

Une fiche d'information précisant le coût du traitement leur sera remise lors de l'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la FDGDON 44 au 02 40 36 83 03 ou consulter notre site www.fgdgon44.fr



SERVICE CIVIQUE: DES VALEURS, UN ENGAGEMENT

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique offre l'opportunité aux personnes de 16 à 25 ans de servir les valeurs de la république et de s'engager en faveur d'un projet d'intérêt général en effectuant une mission rémunérée de 6 à 12 mois auprès d'une structure agréée, organisme à but non lucratif ou personne morale de droit public.

Il a pour but de proposer aux jeunes, sans condition de diplôme, un cadre d'engagement dans lequel ils pourront gagner en confiance, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes, de toutes origines sociales et culturelles, pourront côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Pour plus de renseignements :

Mission locale et Rurale du Sillon
17 rue de Forges
44530 Saint-Gildas-des-Bois
Tél. 02 40 01 55 84

Service Emploi Communauté de communes Loire et Sillon
2 boulevard de la Loire - 44260 SAVENAY
Tél. 02 40 56 80 85 ou 02 40 56 81 97



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc



VOUS PROPOSE DIFFÉRENTS SERVICES



LAVAGE

ET/OU



REPASSAGE

quelques exemples de prestations

LINGE PLAT :

Nappe
Serviette/Torchon
Draps
Housse de couette

VÊTEMENTS :

Chemise
Pantalon
T-shirt ...

AUTRES :

Couette
Oreiller
Couverture ...

LUNDI - MARDI
JEUDI - VENDREDI

service **laverie** (machines 10 ou 18kg), **repassage** ou
prestation **complète** (lavage, séchage, repassage)

8H30 / 12H30
14H00 / 18H00

02 40 58 72 37

Zone Artisanale des Acacias
8, rue des Saules - 44260 Savenay
www.acces-reagis.org

Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation ACCES-REAGIS - 02 40 58 84 12 - www.acces-reagis.org

DISPOSITIF COLIBRI 2

UN VRAI COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU TERRI- TOIRE DE LA MISSION LOCALE DU SILLON

Communauté de communes de Pontchâteau / Saint-Gildas-des-Bois, Communauté de communes de Loire et Sillon, communes de Besné et Cordemais.

LE PARC DE CYCLOMOTEURS est constitué de cyclomoteurs électriques MATRA, dernière génération, bénéficiant d'une grande autonomie et de cyclomoteurs thermiques LUDIX. Ces cyclomoteurs sont la propriété de la Communauté de communes qui a financé l'investissement lié au projet mobilité.

LES BÉNÉFICIAIRES : Tous les demandeurs d'emploi ayant trouvé un emploi ou une formation (ou en démarche d'insertion professionnelle), sans moyen de locomotion et cherchant une solution temporaire pour s'y rendre.

LIEUX DE RETRAIT : Garage LEROUX à Saint-Gildas-des-Bois, Garage CITROËN à Pontchâteau et Cycles LEMARIE à Savenay.

À QUI S'ADRESSER ? :

- La Mission Locale Rurale du Sillon est gestionnaire du parc de cyclomoteurs. Contact au 02 40 01 55 84
- Service emploi de la Communauté de communes Loire et Sillon au 02 40 56 80 85.

COÛT DE LA LOCATION : 12€/semaine et dépôt d'une caution restituée en fin de location.



VOULEZ-VOUS DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE POUR ADULTES ?

Le Centre Hospitalier de Blain recrute des familles d'accueil pour son service d'Accueil Familial Thérapeutique pour Adultes pour assurer la prise en charge de personnes adultes à temps plein. Les patients, dont l'état mental s'est stabilisé, ne relèvent plus d'une hospitalisation en psychiatrie mais ne possèdent pas une autonomie suffisante pour vivre seuls.

Nos patients, au nombre de 107, sont accueillis dans 90 familles sur l'ensemble du département. Les familles d'accueil bénéficient d'un soutien rapproché des équipes médico-psychologique du service.

Les accueillants familiaux sont salariés de la fonction publique hospitalière sous contrat de droit public avec indemnisation pour frais, formation continue et congés.

Les personnes intéressées pourront consulter le site: www.famidac.fr qui apporte des informations sur l'accueil familial thérapeutique.

Contact Centre Hospitalier de Blain

Forum d'Orvault
Accueil Familial Thérapeutique pour Adultes
36 rue Jules Verne - 44700 Orvault
Tél. 02 40 48 65 28
Hôpital de Blain : 02 40 51 51 51
aft.nantes@ch-blain.fr

ATLANTIC'EAU* Votre service public de l'eau potable, vous informe :



Des entreprises privées proposent régulièrement par courrier des contrats « assistance réparation fuites » : ces démarches commerciales n'émanent pas du service public d'alimentation en eau potable.

Chacun est cependant libre de souscrire un contrat « assistance réparation fuites » pour son réseau privatif. Évaluez alors l'intérêt qu'il peut représenter pour votre installation. Renseignez-vous précisément sur la couverture du contrat, les événements garantis, les exclusions, sans oublier que votre assurance habitation couvre peut-être déjà la recherche de fuites.

Sachez par ailleurs qu'un plafonnement du montant des factures en cas de surconsommation consécutive à une fuite non décelable est déjà, sous certaines conditions, prévu par la loi Warsmann votée en 2011.

**Géré par vos élus, atlantic'eau organise la distribution d'eau potable sur 171 communes du département.*

CONCILIEUR

Vous êtes actuellement confronté à un trouble de voisinage. Pour le faire cesser, les démarches amiables faites auprès de votre voisin (discussions, lettres, ...) peuvent s'avérer inefficaces en pratique et le gel du dialogue conduit alors à une situation d'enlèvement.

Un conciliateur assure des permanences les 2^e et 4^e mardis du mois de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous à la mairie de Savenay.

Tél. 02 40 58 39 39



UN DÉTECTEUR DE FUMÉE DEPUIS LE 8 MARS

Le DAAF (détecteur autonome avertisseur de fumée) est un dispositif qui se fixe au plafond, voire aux murs et qui détecte la présence de fumées dans un logement. Il émet alors une sonnerie stridente qui alerte les occupants et leur laisse le temps de réagir, particulièrement si l'incendie survient la nuit.

La loi du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée dans tous les logements avant le 8 mars 2015.

Celle du 14 mars 2014 dite loi « alur » (accès au logement et à un urbanisme rénové) vient préciser que l'installation du DAAF incombe dorénavant aux propriétaires.

Des sites d'information pour en savoir plus sur les DAAF et les incendies domestiques :

- [www.sdis44.fr/le feu ne dort jamais](http://www.sdis44.fr/le-feu-ne-dort-jamais), site du SDIS 44
- www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee
- www.zzzzoups.fr site de la prévention des sapeurs-pompiers de France
- www.pompiers.fr



CANICULE - INSCRIPTION SUR LE REGISTRE

En août 2003, notre pays a connu une forte période de canicule qui a eu des conséquences sur la surmortalité des populations les plus vulnérables, notamment des personnes âgées.

Les pouvoirs publics ont tiré des enseignements de cette situation en organisant la mise en place d'un plan départemental canicule et confié aux mairies la charge de recenser sur un registre, à titre préventif, les personnes de plus de 65 ans ou handicapées désireuses de s'y inscrire.

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement du plan d'urgence, le registre communal regroupe des informations telles que l'identité, l'âge et le domi-

cile des personnes qui en font la demande et, le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant.

Pour vous inscrire ou pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

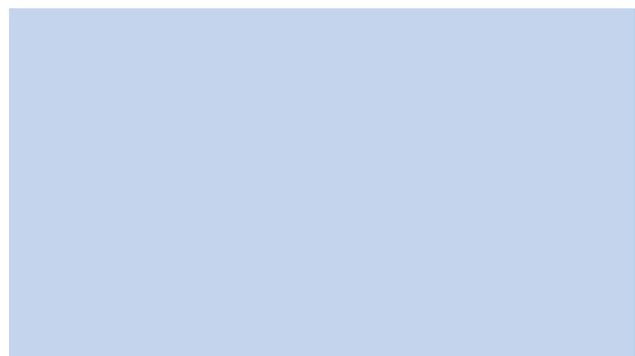
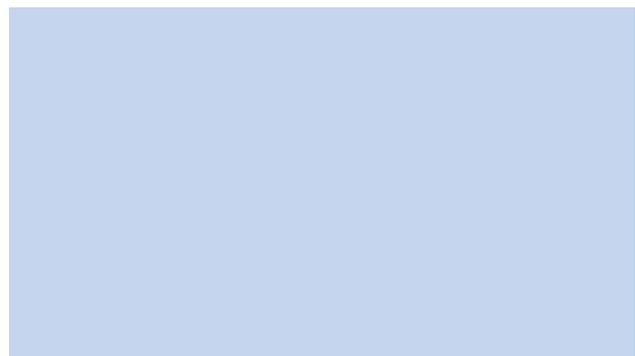
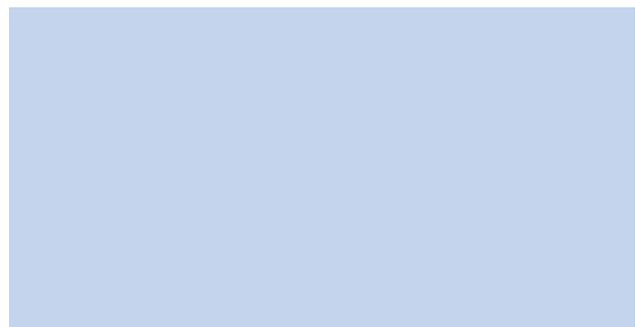
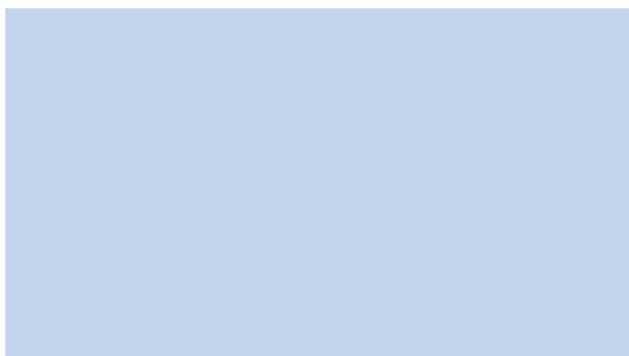
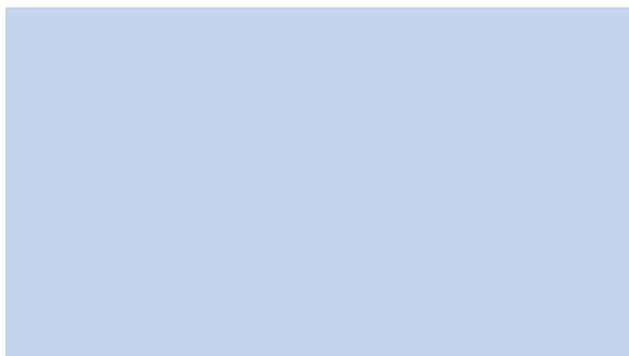
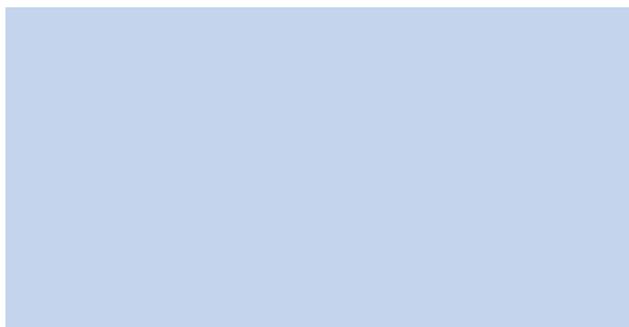
- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15



Infos pratiques

Mairie de Quilly

Tél. 02 40 91 83 83 - Fax: 02 40 91 88 06
Mail: mairie.de.quilly@wanadoo.fr
Site internet: www.quilly.fr

Horaires d'ouvertures:

Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00, ainsi que le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30.

Bibliothèque municipale

Tél. 02 40 91 88 10
Mail: bibliothequedequilly@orange.fr
Site internet: www.bibliotheques.cc-loiresillon.fr/

Horaires d'ouvertures:

Mardi de 16 h 00 à 18 h 00.
Mercredi de 10 h 30 à 12 h 30.
Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Restaurant scolaire

Secrétariat en mairie
Tél. 02 40 91 83 83

Accueil périscolaire

Tél. 02 40 91 88 08

École publique

Tél. 02 40 91 88 09

École Sainte-Thérèse

Tél. 02 40 88 14 34

Correspondants presse

Ouest-France:

Jean-Claude CHARBONNIER
Tél. 06 13 83 09 76
Mail: jean-claude.charbonnier170@orange.fr

Presse-océan:

Edith DUCREUX - Tél. 02 40 88 07 89
Mail: edith.presse@orange.fr

Service PMI

(protection maternelle et infantile)

Le 1^{er} mardi du mois à Campbon sur rendez-vous.

Modulaire médico-social

Rue de la Roulais
Tél. 02 40 56 91 80

RAM (relais assistante maternelle)

Parc de la Soubretière - 42260 Savenay
Tél. 02 40 95 64 48

Centre médico Social

32 rue de Nantes à Savenay
Tél. 02 40 56 91 80

Communauté de communes Loire et Sillon

2 bd de la Loire - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 81 03

Collecte des ordures ménagères

Ramassage le mardi matin

CCIS service environnement:

Tél. 02 40 56 82 53

Déchetterie de Campbon

Zone artisanale « les Fours à Chaux »
Ouverte le lundi de 14 h 00 à 17 h 00.
Du mardi au samedi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Office du tourisme Loire et Sillon

Tél. 02 28 01 60 16

LILA à la demande

Tél. 02 40 56 88 45

Service Emploi

Communauté de communes Loire et Sillon

2 bd de la Loire - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 80 85

Mission locale et rurale du Sillon

(Pour les jeunes de 16 à 25 ans)

Sur rendez-vous:

2 bd de la Loire - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 81 03

Trésor public

7 rue de Malville - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 90 90

La poste de Campbon

Tél. 02 40 56 59 48

Cure - Presbytère de Campbon

4 place de l'Église
Tél. 02 40 56 55 86

CPAM point d'accueil

Tél. 36 46

Caisse d'Allocations Familiales

22 rue de Malville - 44044 Nantes
Tél. 0 810 25 44 10

Permanences:

- Pontchâteau (7 Place de l'Église)
le lundi de 9 h 00 à 12 h 00.
- Savenay (complexe polyvalent)
le mardi de 9 h 00 à 12 h 00.

ADIL (Association Départementale d'information sur le Logement)

Permanence le 1^{er} jeudi de 14 h 00 à 17 h 00
(complexe polyvalent de Savenay).

Permanence juridique: 02 40 66 80 29

Service Conseil Logement

- Saint-Gildas-des-Bois
(Espace Lampridic - rue des Forges): 2^e
mercredi de 10 h 00 à 12 h 00.
- Saint-Nazaire (Maison du peuple):
2^e et 4^e mercredi de 14 h 00 à 18 h 00.

CARSAT

Tél. 39 60

Permanences:

- Savenay (complexe polyvalent):
le 1^{er} jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30
à 16 h 00 et le 3^e jeudi de 9 h 00 à 12 h 00.
- Pontchâteau (1 place du Marché):
le 1^{er} et le 4^e jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et le
3^e mercredi de 9 h 00 à 12 h 00.

MSA

Tél. 02 40 41 39 39
Pontchâteau (1 place du Marché):
le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00.

Centre médico psychologique

34 rue de Nantes - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 84 90
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.

CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)

11 av René Coty - 44600 Saint-Nazaire
Tél. 02 40 66 53 08

Permanences:

- Savenay (Centre Médico Social):
le 2^e mardi de 9 h 00 à 12 h 00.
- Pontchâteau (Centre Médico Social):
le 3^e jeudi de 14 h 00 à 17 h 00.

FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés)

Savenay (Complexe polyvalent):
le 4^e vendredi de 17 h 00 à 18 h 00.

AIDE À DOMICILE

ADAR

Tél. 02 40 42 86 06

ADMR

Tél. 06 65 90 82 11

ADT

Tél. 02 40 88 29 19

ACCES REAGIS

(Association cantonale pour les chômeurs des environs de Savenay)

1 rue Hoche - 44260 Savenay
Tél. 02 40 56 84 83

APPELS D'URGENCE

POMPIERS: 18

Portable: 112 (numéro d'urgence européen)

GENDARMERIE: 17

SAMU (urgences médicales): 15

SAMU social (sans abris): 115

Allo enfance en danger: 119

Hôtel-Dieu - C.H.U. NANTES

Tél. 02 40 08 33 33

Urgences: Tél. 02 40 08 38 95

Centre hospitalier de Saint-Nazaire

11 bd Georges Charpak
Tél. 02 40 90 60 00

Centre anti-poison d'Angers

Tél. 02 41 48 21 21

